

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 31 (1939)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Pour la liberté et l'indépendance de la Suisse  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-384184>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

par ailleurs, l'idée de l'assurance sociale en faveur des vieux a fait des progrès assez considérables pour nécessiter sans tarder une solution applicable sur tout le territoire de la Confédération, c'est-à-dire une solution telle que celle préconisée par le projet du Concordat des caisses de maladie.

L'aide financière de la Confédération (et des cantons et communes) pourrait être envisagée pour la création d'un fonds de garantie suffisant et en vue de permettre des primes dont le montant soit supportable pour les assurés, de permettre surtout que celles des chômeurs et des personnes nécessiteuses soient supportées par les pouvoirs publics. De magnifiques possibilités de collaboration sont ainsi ouvertes à la Confédération, aux cantons et aux communes. Par ailleurs, cette collaboration aura pour conséquence de diminuer les charges de l'assistance publique.

#### IV.

Les travaux préparatoires du Concordat des caisses de maladie permettent donc, d'ores et déjà, de réaliser cette première étape de l'assurance-vieillesse. La collaboration de tous les milieux intéressés soit directement, soit indirectement à cette grande œuvre sociale n'est pas seulement désirable, elle est même indispensable. Terminons en précisant encore une fois qu'il faut éviter à tout prix que l'assurance-vieillesse ne soit répartie entre diverses institutions cantonales, et partant affaiblie. Elle doit être fédérale.

---

## Pour la liberté et l'indépendance de la Suisse.

Le grand comité du Mouvement des lignes directrices a élaboré un programme immédiatement applicable dont la diffusion et la réalisation doivent contribuer à renforcer, dans l'âme du peuple, la volonté de défendre et d'améliorer notre démocratie suisse.

Le monde entier est actuellement secoué par une lutte sans merci qui met aux prises deux principes, deux conceptions de la vie communautaire dans l'Etat, d'un côté: la défense des droits de l'homme, la démocratie, la liberté, la tolérance; de l'autre: des formes de gouvernement autoritaires, la dictature, l'oppression, la politique de violence. La Suisse a fait de la neutralité la maxime de sa politique extérieure; ce qui signifie qu'elle ne veut pas s'immiscer dans les affaires de ses voisins et qu'elle désire entretenir des relations politiques et économiques normales avec tous les Etats qui respectent sa neutralité et son indépendance. Mais cette neutralité n'implique pas de la part de notre peuple et de notre Etat de l'indifférence à la dispute qui oppose la démocratie à la dictature. Non, *nous devons, au contraire, être bien*

*persuadés que la liberté et l'indépendance de la Suisse dépendent de notre volonté à consacrer toutes nos forces à la défense et au perfectionnement de notre démocratie.*

Mais la défense de notre Suisse démocratique n'exige pas seulement que nous nous défendions en cas de violation de nos frontières et que nous nous préparions en vue d'une telle éventualité, car *la lutte a commencé il y a longtemps déjà contre la démocratie suisse également*. C'est pourquoi cette lutte, à laquelle nous obligent les Etats dictatoriaux, nous devons la mener dans tous les domaines de l'activité humaine. Il s'agit avant tout aussi d'une lutte d'ordre spirituel et d'ordre économique et si nous étions défait sur ce plan-là, nous serions vaincus bien avant que l'on en vienne aux armes et toute notre défense nationale militaire serait inutile. Si d'autres pays ont succombé dans cette lutte, c'est parce qu'ils ne furent pas soutenus par les grandes puissances démocratiques, parce qu'ils n'avaient pas, contrairement à ce que nous avons en Suisse, ni de vieille tradition démocratique ni de volonté unanime à défendre leur indépendance, mais aussi parce qu'ils n'ont pas mené assez tôt et assez énergiquement la lutte sur le plan spirituel et dans le domaine économique.

La grande erreur que l'on commet encore souvent aujourd'hui dans le camp démocratique consiste à croire que l'on peut vaincre le fascisme et le national-socialisme par les méthodes démocratiques auxquelles on a recouru jusqu'ici. Certes, démocratie signifie tolérance, respect de l'opinion d'autrui. *Mais la dictature ne connaît aucune tolérance*. Elle prétend régner sur l'homme entier, sur le peuple entier, voire sur le monde entier. C'est pourquoi la lutte contre la dictature ne peut être qu'une lutte totale dans laquelle il faut cependant veiller strictement à ce que la démocratie ne souffre pas des méthodes employées.

Nous croyons que la lutte contre la dictature consiste avant tout à sauvegarder la démocratie sur le territoire de notre Etat et, dans la mesure du possible, à la rendre inattaquable, invulnérable. C'est pourquoi nous avons élaboré un programme de travail et formulé des suggestions susceptibles de perfectionner la démocratie afin d'en faire une *démocratie sociale*, une démocratie qui assure la justice aux travailleurs.

Nous énumérons ci-dessous nos postulats; nous les avons formulés et récapitulés brièvement et nous nous réservons le droit de les motiver et de les préciser ultérieurement:

## I. La lutte spirituelle.

Notre peuple doit être pleinement conscient de sa liberté et savoir ce qu'il lui coûterait de la perdre. C'est pourquoi la liberté doit être intégralement sauvegardée. Seule doit être supprimée la liberté de détruire la démocratie et ses institutions. C'est pourquoi nous demandons:

- 1<sup>o</sup> Le maintien absolu de tous les droits à la liberté politique et spirituelle en tant qu'on en use démocratiquement.
- 2<sup>o</sup> Particulièrement le maintien de la liberté de presse et du droit de réunion, ce qui implique aussi le droit de commenter les événements étrangers et de les critiquer du point de vue démocratique. *Toute immixtion de l'étranger dans notre presse doit être repoussée.*
- 3<sup>o</sup> Toute activité culturelle doit être imprégnée d'un véritable esprit démocratique. Il faut combattre les influences antidémocratiques. A cet effet, il faut encourager les arts et la littérature suisses et exercer un contrôle sévère sur les influences étrangères dans notre presse, dans les livres, au cinéma et au théâtre.
- 4<sup>o</sup> La subordination de la radio, comme puissant moyen d'éducation populaire, à l'intérêt spirituel du peuple. Elle doit faire preuve d'un esprit d'indépendance et de cohésion nationale et former l'opinion publique dans un sens vraiment démocratique.

## II. Les tâches de la politique économique.

Le but de la politique économique est *la disparition du chômage et la pleine utilisation de toutes les forces productives de notre pays.* Cette condition est nécessaire si l'on veut d'une part extirper du pays tous les foyers de crise qui donnent aux forces antidémocratiques prétexte à dénigrement, si l'on veut, d'autre part, créer des conditions d'existence suffisantes pour tous les milieux du peuple travailleur et, enfin, si l'on veut être en mesure de supporter les charges sans cesse croissantes de la défense nationale sans porter préjudice au niveau de vie du peuple.

Si l'on veut en premier lieu ranimer l'activité économique privée, il faut alors permettre à l'Etat d'intervenir comme compensateur en faveur de ceux qui sont économiquement faibles. Voici les postulats qu'il faudrait réaliser:

A. *L'économie extérieure* doit être développée par les moyens suivants:

- 1<sup>o</sup> Coordination des efforts des entreprises d'une même branche; création de centrales d'exportation ayant pour tâche d'organiser le travail en commun sur les marchés étrangers.
- 2<sup>o</sup> Extension de l'aide par le moyen des *crédits à l'exportation*; l'Etat assumerait des risques de pertes dans une plus grande mesure en octroyant surtout des crédits à long terme dans le cadre d'une organisation méthodique de notre commerce extérieur.
- 3<sup>o</sup> Utilisation immédiate des grandes possibilités qu'offre la situation actuelle pour la *conquête de nouveaux débouchés*; collaboration active de l'Etat.

4. Intensification de la propagande à l'étranger en faveur de notre *industrie hôtelière et du tourisme* conjointement aux efforts que nous tentons pour la défense nationale spirituelle et économique.

5<sup>o</sup> Création d'une *centrale suisse de voyages* destinée à développer le trafic et à offrir aux masses populaires la possibilité de connaître notre pays en organisant des voyages et des vacances à des prix modestes.

B. *L'économie intérieure* doit être développée par les moyens suivants:

1<sup>o</sup> Extension de la *création d'emplois* civils jusqu'à ce que le chômage et le défaut de gain aient pratiquement disparu.

2<sup>o</sup> *Rétribution convenable* des salariés selon le degré de productivité de l'économie nationale, afin de renforcer le pouvoir d'achat des masses.

3<sup>o</sup> Protection du *marché intérieur* contre la concurrence de pays étrangers dans lesquels les conditions de travail sont lamentables.

4<sup>o</sup> Maintien de la *capacité d'achat de la classe paysanne* au moins au niveau enregistré en 1937; à cet effet, il faut garantir des prix convenables et empêcher la spéculation foncière; désendettement des entreprises agricoles obérées sans faute de leur part.

5<sup>o</sup> *Pleine utilisation de la capacité de production de l'agriculture* afin d'assurer une exploitation rationnelle tout en garantissant l'approvisionnement du pays.

6<sup>o</sup> *Protection des classes moyennes artisanales contre la misère.*

C. *Les moyens financiers* dont l'Etat a besoin pour accomplir ses tâches économiques et sociales doivent être prélevées équitablement dans les milieux du peuple selon les capacités financières de chacun. Il faut recourir aux méthodes suivantes:

1<sup>o</sup> Atteindre par un *impôt à la source* des revenus des capitaux, au profit de la Confédération, toutes les fortunes qui échappent encore au fisc, sous réserve de décompte par la Confédération de ce que les cantons ont déjà perçu.

2<sup>o</sup> *Imposition de la consommation de luxe* au lieu de charges fiscales antisociales frappant la consommation des masses.

3<sup>o</sup> Affecter à la création civile d'emplois le *bénéfice de la dévaluation* réalisé par la Banque nationale; et ceci sous forme d'un *crédit sans intérêt* à consentir à la Confédération et aux cantons jusqu'à résorption complète du chômage; puis remboursement de ces crédits grâce à l'accroissement des recettes provoqué par le redressement économique; en cas de nouvelle dépression, le crédit serait renouvelé.

### III. La défense nationale sociale.

Nous voulons montrer à notre peuple que les prestations sociales de la démocratie suisse peuvent être avantageusement comparées à celles des Etats dictatoriaux et que le standard de vie est plus élevé chez nous que chez eux. Il est cependant incontestable que la politique sociale de la Suisse ne s'est pas développée au même rythme que celles des autres démocraties; nous sommes en retard notamment sur les Etats nordiques. C'est pourquoi nous posons les revendications suivantes dont la réalisation ne soulèverait pas de difficultés notables en l'état actuel de notre économie nationale:

- 1<sup>o</sup> *Extension de la protection ouvrière aux travailleurs de l'artisanat et du commerce qui ne bénéficient pas de la loi sur les fabriques; à cet effet, il s'agit d'élaborer une loi fédérale sur le travail, qui règle notamment la durée de ce dernier.*
- 2<sup>o</sup> *Promulgation d'une loi fédérale sur les vacances, qui garantisse à tous les travailleurs au moins six jours de congé après une année de travail.*
- 3<sup>o</sup> *Secours aux personnes âgées par la réalisation de l'assurance-vieillesse et survivants selon des directives fédérales et avec la collaboration financière de la Confédération.*
- 4<sup>o</sup> *Garantie à chaque ouvrier d'une assurance-chômage suffisante, régie par le droit fédéral et basée sur le principe de l'égalité des droits.*
- 5<sup>o</sup> *Introduction de l'assurance-maternité qui permette aux accouchées de récupérer une partie du gain perdu pendant la période où elles ne peuvent pas travailler.*
- 6<sup>o</sup> *Salaires minima pour toutes les branches économiques (notamment pour le travail à domicile) dans lesquelles les salaires sont insuffisants.*
- 7<sup>o</sup> *Réglementation légale du payement du salaire pendant le service militaire.*

### IV. La défense nationale militaire.

- 1<sup>o</sup> *La défense nationale spirituelle et militaire doit être renforcée par tous les moyens dont on peut disposer.*
- 2<sup>o</sup> *Les dépenses extraordinaires pour la défense nationale qui ne sont pas couvertes par le budget ordinaire de la Confédération doivent être financées par un impôt spécial sur la propriété: impôt de défense nationale sur les grandes fortunes et les grands revenus ou éventuellement un prélèvement sur la fortune.*
- 3<sup>o</sup> *Toutes les fonctions, tous les postes qui sont importants pour la défense nationale doivent être épurés de tous les éléments qui se révèlent des défenseurs douteux de la démocratie.*

La classe ouvrière doit être invitée à collaborer et à prendre sa part de responsabilité; en accordant à tous les milieux du peuple le droit de prendre une part équitable à l'accomplissement des tâches nationales, on créera la *base de confiance* indispensable à la préparation efficace de la défense nationale.

\*

Nous n'avons, intentionnellement, formulé aucune exigence outrancière mais seulement des revendications qui peuvent être réalisées, moyennant de consciencieux préparatifs, dans un temps relativement court. Nous attendons donc aussi du Conseil fédéral et des Chambres qu'ils examinent ces postulats et leur donnent une solution au cours de la prochaine période législative. La réalisation de nos propositions contribuera à renforcer la démocratie et la volonté de défense du pays.

Plus notre démocratie s'occupera du sort de ceux qui sont socialement faibles, plus le peuple fera preuve de cohésion et d'esprit de sacrifice pour défendre cette démocratie.

*C'est pourquoi nous en appelons au peuple entier afin que tous collaborent à l'accomplissement de ces tâches.*

*Le Mouvement des lignes directrices.*

---

## Economie politique.

### La conjoncture pendant le premier trimestre de 1939.

La situation économique internationale ne s'est pas modifiée sensiblement au cours des premiers mois de cette année. Dans quelques pays, l'amélioration observée vers la fin de l'année a été arrêtée par de nouvelles incertitudes politiques; dans d'autres, elle a pu se poursuivre. Les marchés ont plutôt subi une pression, car les acheteurs ne couvraient que leurs besoins courants en tant qu'il s'agissait de réserves de guerre. La réduction des prix a été maintenue dans d'étroites limites, en particulier les produits agricoles se cotaient au printemps plus bas qu'au début de l'année, ce qui restreint la capacité d'achat des pays d'outre-mer.

La production industrielle qui en 1938 atteignit le niveau de 1929 ne s'est pas élevée sensiblement dès lors. L'index de la production des Etats-Unis d'Amérique enregistrait en rapport à novembre/décembre une légère diminution bien que la production se soit maintenue à un niveau plus élevé que l'année précédente. Les investissements qui étaient attendus au début de l'année ne se sont pas produits jusqu'à présent. En revanche, la Grande-Bretagne signale une amélioration après le recul de l'année dernière mais qui est conditionnée essentiellement par l'augmentation des armements. Le léger recul constaté l'année dernière en Scandinavie a été surmonté. En France, la production a aussi repris quelque peu bien qu'on ne puisse encore constater une amélioration profonde. L'Allemagne souffre du manque de main-d'œuvre d'une part et d'autre part le ravitaillement en biens de consommation s'aggrave.

La tension politique a eu également ses répercussions sur l'économie suisse, notamment sur le marché des capitaux. L'exportation s'est maintenue tandis que la conjoncture intérieure en particulier dans la construction com-